Le Partenariat euro-méditerranéen A la recherche d'un nouveau souffle

Olivier Morin

l y a dix ans naissait à Barcelone le partenariat euro-méditerranéen. Avec le recul, on peut considérer que cette naissance a reposé sur un malentendu. Le 28 novembre 1995, au lendemain des accords d'Oslo, l'horizon méditerranéen semblait plus clément, on parlait de paix au Moyen-Orient et tous les pays riverains de la Méditerranée souhaitaient graver dans le marbre les grands principes de démocratie, de dialogue, de prospérité, de pacification, de politique globale et de rapprochement des cultures ; c'était « l'espoir de Barcelone ». Pourtant, la lenteur des parlements européens à ratifier le processus de Barcelone liée au scepticisme des pays du nord de l'Europe qui préféraient se concentrer sur l'élargissement européen a, très tôt, envoyé de mauvais signes aux partenaires de la rive sud-méditerranéenne. Pour ces derniers, le Partenariat euro-méditerranéen (PEM), dès sa genèse, faisait office de manne financière européenne, attentes largement démesurées. En fin de compte, le processus de Barcelone a bien failli aller ad patres en 2000, à Marseille, quand les pays de la rive sud de la Méditerranée menacèrent de mettre un terme à cette mascarade rhétorique dont ils voyaient bien peu de contreparties sonnantes et trébuchantes.

Un quiproquo qui met en exergue des intérêts divergents. Du côté européen, les objectifs sont aisément identifiables : l'Union ne pourra se consolider sans sécuriser ses frontières méridionales, foyer de conflits alimentant un terrorisme qui l'atteint de plein fouet ; un décrochage économique trop important de la zone sud- et est-méditerranéenne serait fatal pour son économie sur un marché naturel pour elle ; l'explosion démographique du Maghreb et du Mashreck alimentera une

immigration clandestine, de plus en plus jeune, pour qui l'Union européenne fait figure d'Eldorado ; et, enfin, l'Europe assure, grâce au PEM, la promotion de ses propres valeurs politiques et morales (Etats de droit, libertés fondamentales...). Se faisant, elle consolide son identité autonome, distincte de celle reconnue comme « occidentale », c'est-à-dire américaine.

Pour autant, dans la mise en œuvre du PEM, l'Europe a paru manquer de confiance vis-à-vis de ses partenaires méditerranéens. L'administration bruxelloise considère trop souvent le processus de Barcelone comme sa chasse gardée. Si les ministres des Affaires étrangères ont signé la déclaration de Barcelone, c'est bien la Commission qui en demeure le maître d'œuvre. C'est elle qui fixe les règles, souvent draconiennes, qui pose les conditions, notamment financières, qui impose l'agenda et qui assure le suivi. En cela le partenariat porte bien mal son nom. L'idée ici n'est pas de stigmatiser la Commission européenne sans qui Barcelone aurait sûrement été lettre morte, mais de remarquer qu'elle a calqué des méthodes et un mode de fonctionnement inadaptés pour une expérimentation institutionnelle politique inédite. Mais ne dit-on pas néanmoins que la mauvaise herbe bureaucratique pousse surtout là où le politique ne s'est pas suffisamment investi ?

De leur côté, les partenaires du Sud ne se sont pas assez appropriés l'outil de Barcelone. Plutôt passifs, ils se sont largement déchargés sur l'Europe pour répondre à leurs problèmes internes, pensant que les fonds européens liés au PEM amèneraient une prospérité suffisante pour engager des réformes structurelles et politiques. Par ailleurs, le dialogue « Sud-Sud » est resté longtemps au point mort, comme le constatait Zyed Krichen, rédacteur en chef de *Réalités Magazine*, hebdomadaire tunisien indépendant : « La prospérité partagée — qui est au cœur même du processus de Barcelone — est la seule réponse à tous les problèmes sécuritaires. Il y a encore place pour un Maghreb intégré et prospère. Nos amis du Nord en sont conscients. La balle demeure, décidément, dans notre camp \(^1\). »

¹ Zyed Krichen, « Maghreb : la dernière chance ? », Réalités Magazine, Tunis, 10/07/2003.

Depuis la conférence de Marseille, l'environnement international a bien changé et les attentats du 11 septembre 2001 n'ont pas fini de marquer les esprits, d'alimenter la guerre contre le terrorisme, pendant que les conflits israélo-palestinien et irakien s'enlisent. Ce contexte d'insécurité a ramené le PEM sur le devant de la scène, comme s'il avait déjà répondu aux crises qui se profilaient dans la région par une coopération concertée à long terme, certes balbutiante, mais qui a réussi le pari invraisemblable de réunir durablement tous les acteurs méditerranéens autour d'une table, dont les Israéliens et les Palestiniens, les Grecs et les Turcs, les Algériens et les Marocains, les Syriens et, bientôt, les Libyens. Comme s'il constituait aussi la seule réponse viable et consensuelle au plan de « Grand Moyen-Orient » de George W. Bush, pour qui la voie du développement économique et la démocratie occidentale devraient pouvoir chasser les démons terroristes dans cet improbable charcutage géographique hétérogène s'étendant de la Mauritanie au Pakistan. Sans grand succès, il faut bien l'avouer².

Dix ans après la déclaration de Barcelone, presque jour pour jour, tous les partenaires se retrouvaient à La Haye, où l'heure était au bilan. Le constat était en demi-teinte. Certes, le PEM a permis des avancées notables en matière de coopération, avec des outils de plus en plus efficaces— Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (Femip), Fonds d'aide européens (MEDA)... Mais il reste beaucoup à faire pour graisser les rouages quelque peu compliqués de l'organisation bruxe lloise.

Si, à la Commission, on prétend que l'argent est là, on reproche souvent le déficit de projets viables à financer. Or, l'objectif premier est la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne en 2010. Après l'échec des programmes d'aide européens MEDA I, les choses se sont nettement améliorées.

-

² Les ministres des Affaires étrangères du G 8 ont rencontré, le samedi 11 décembre 2004 à Rabat, leurs homologues des 22 pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient « élargi », lors d'un « Forum de l'avenir ». Cette initiative américaine n'a pas suscité l'enthousiasme et s'est contentée de quelques recommandations économiques, très loin du projet initial de « Grand Moyen-Orient ». Il a fallu attendre la veille du Forum pour que l'agenda de Michel Barnier, ministre français des Affaires étrangères, se libère opportunément. Durant les travaux, le roi Mohammed VI du Maroc, dont le pays était co-organisateur de l'événement avec les Etats-Unis, séjournait dans un complexe touristique à Saint-Domingue... Cf. Jean-Pierre Tuquoi, « Le Maroc accueille une première réunion du "Forum de l'avenir" du monde arabe », Le Monde, 11/12/04 ; et « Le "Forum de l'avenir" du monde arabe a été marqué par la méfiance envers les Etats-Unis », Le Monde, 14/12/04.

L'expérimentation du PEM permet d'adapter des objectifs ambitieux à la réalité des évolutions de chacun. Dans ce contexte, la nouvelle politique de voisinage qu'a proposée l'Union après son élargissement à vingt-cinq sera-t-elle l'occasion de donner un nouvel élan, un second souffle au PEM ? Rien n'est moins sûr...

Objectifs ambitieux, difficile mise en œuvre

La Déclaration de Barcelone est le document fondateur du Partenariat euroméditerranéen, signée entre les membres de l'Union européenne et les dix partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Elle vise la construction d'une zone de paix, de prospérité et de stabilité partagée. Cette volonté s'exprime à travers trois objectifs majeurs, sous-tendant trois volets d'action : paix et stabilité, développement économique, rapprochement culturel.

L'originalité du PEM résulte de sa philosophie « holiste » ; il s'agit d'un contrat de nature politique qui définit des objectifs très différents, formant un ensemble cohérent mais très vaste. Il est multifonctionnel ; là réside son ambition, mais aussi, sans doute, ses ambiguïtés organisationnelles et de mise en œuvre. Cette « triade » de Barcelone n'a pas, à ce jour, d'équivalent en politique extérieure et ne recoupe aucune architecture institutionnelle préexistante. Si Bruxelles, tout autant que les Etats membres de l'Union, réaffirme régulièrement les ambitions politiques du PEM, peut-être est-ce parce que les résultats d'une telle ambition ne semblent pas encore à la hauteur de l'affichage ?

On peut arguer du fait que chacun des partenaires doit pouvoir œuvrer aux réformes souhaitées par l'Union avant d'aboutir à une zone de libre-échange ; on peut plus sûrement affirmer que l'extrême diversité des secteurs de coopération couverts par les trois volets relève de compétences et de procédures différentes et souvent concurrentielles, au sein de la machinerie européenne. En effet, toute politique européenne repose sur un équilibre subtil entre les interventions du Conseil, de la Commission et du Parlement. Chacun des acteurs jouant soit pour accroître, soit pour préserver ses prérogatives face aux deux autres.

Le rôle central de la Commission est avéré dans le fonctionnement du PEM, et cela n'a rien d'étonnant puisque nous nous situons dans le champ des

coopérations économiques extérieures. C'est d'autant plus vrai, que le deuxième volet de la Déclaration de Barcelone domine de loin la pratique euroméditerranéenne. En revanche, le contenu du premier et du troisième volets tombe essentiellement dans le domaine intergouvernemental, ce qui ne facilite rien. La prééminence de la Commission s'explique aussi, au delà du handicap de la présidence tournante, par la démission relative des Etats membres de l'Union et de certains partenaires du Sud : faible préparation chez les premiers, insuffisante formation chez les seconds, suivi administratif et politique aléatoire, absence de concertation inter-étatique. Pourtant, lorsque les agendas nationaux réintègrent des priorités méditerranéennes, les Etats réinvestissent épisodiquement la scène. Ces « spasmes » diplomatiques proviennent du fait que les vieilles puissances coloniales ne sont pas encore prêtes à diluer leurs liens privilégiés dans un vaste ensemble dominé par la Commission. Or, la majorité des liens économiques de coopération sont bilatéraux. Le Parlement, quant à lui, ne fait qu'émettre des avis non contraignants et exerce une veille politique. Hormis quelques rapports et des sujets de mobilisation comme les droits de l'homme, presque rien ne remonte à la Commission³.

Tous ces tiraillements font que le PEM est souvent l'objet de nombreuses critiques, d'autant plus fortes que les attentes sont immenses. Dès qu'on annonce sa relance, les mêmes reproches émergent. Outre son inspiration néo-libérale, c'est surtout son organisation institutionnelle — voire son penchant bureaucratique et la complexité du dispositif qui en découle, sorte « d'usine à gaz » — qui est stigmatisée, notamment par les partenaires du Sud, qui ont du mal à y trouver une lisibilité. Barcelone a finalement hérité du déficit chronique de transparence de l'Europe et d'un manque de dialogue Sud-Sud. En réalité, le PEM existe depuis dix ans, et Bruxelles a eu le temps de tester ses potentialités et d'identifier les différents facteurs de blocage. Ce n'est pas un espace vierge de sens et de méthode. L'exemple le plus probant, à ce propos, en est son financement principal : les programmes MEDA.

³ Dorothée Schmidt, Les institutions européennes dans le fonctionnement du PEM : de la répartition des compétences à la gestion dynamique du quotidien, Ifri, note 36, octobre 2004.

La nette amélioration des dispositifs de financement

Pour atteindre les objectifs de Barcelone, le Conseil européen de Cannes a proposé aux partenaires, en juin 1995, un programme de coopération dont la déclinaison financière principale, le programme MEDA 1, était doté de 3,5 milliards d'euros s'étalant sur une période allant de 1995 à 1999.

Malheureusement, la lenteur des ratifications du PEM par les parlements nationaux européens envoya rapidement des signaux négatifs aux pays du Sud — mauvais pressentiment, hâtivement corroboré par la lourdeur administrative bruxelloise. Ainsi, pas moins de 28 obligations administratives différentes étaient nécessaires pour qu'un financement MEDA soit effectif. Sans parler du volet « humain, social et culturel » (1,23 % de l'ensemble), qui sera purement et simplement gelé, tant la Commission s'estimait incapable de contrôler son efficacité.

Le bilan fut hautement négatif : seuls 28,6 % des fonds engagés ont été réellement dépensés sur la période. Les raisons de ce fiasco étaient essentiellement liées aux procédures européennes d'appel à propositions qui arrivaient rarement jusqu'aux oreilles des partenaires du Maghreb, du Mashreck ou du Proche-Orient. Lorsque le projet était administrativement éligible, un long processus administratif s'engageait. Il faisait figure de véritable parcours du combattant : pré-évaluations techniques longues, examen tatillon d'un jury d'experts évaluant les projets uniquement sur dossier sans rencontrer les acteurs, absence de lobbying, etc. Les paiements pouvaient prendre jusqu'à 6 ans... de quoi décourager la moindre initiative marocaine ou jordanienne ! L'Union européenne, notait alors François Vuillemin, expert à la Fondation Robert Schuman, « doit cesser d'apparaître, aux yeux de ses interlocuteurs, comme une forteresse économique et politique uniquement préoccupée de garantir sa sécurité vis-à-vis d'un Sud travaillé par l'intégrisme islamique ou de connivence avec certains Etats voyous 4. »

.

⁴ François Vuillemin, « Le dialogue euro-méditerranéen : constat et perspectives d'une politique inachevée », Synthèse, n° 41, Fondation Robert Schuman.

Conscient des errements du programme MEDA 1, la conférence ministérielle euro-méditerranéenne de novembre 2000, qui se tint à Marseille, lança le programme MEDA 2. Cette coopération renouvelée de 5,35 milliards d'euros (2000-2006) associait enfin ces fonds aux prêts bonifiés de la Banque européenne d'investissement (BEI), afin de dynamiser le tissu économique des pays du Sud, surtout les PME-PMI, et financer des actions régionales Sud/Sud (soit 10 milliards d'euros supplémentaires sur 4 ans)⁵.

Depuis, les choses se sont sensiblement améliorées. Ainsi, tous les fonds annuels en faveur des pays du bassin méditerranéen sont désormais décaissés intégralement au cours du même exercice. Il en va de même pour les paiements effectués dans le cadre de ces marchés. Ces derniers atteignent leur capacité maximale : 100 % des crédits de paiement annuel. Le ratio paiements/engagements est passé de 28,6 % pour la période 1995-1999 à 66 % entre 2000 et 2003, pour atteindre 90 % en 2002 et 2003.

Cette amélioration s'explique en partie par la déconcentration en gestion locale des crédits MEDA, mais surtout par la création, en 2002, de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement (Femip), filiale de la BEI. Elle a permis de mettre bon ordre à ces dysfonctionnements en intégrant enfin les partenaires méditerranéens aux décisions. L'ouverture de bureaux décentralisés dans certains des pays partenaires, comme l'Egypte, le Maroc ou la Tunisie, témoigne d'une volonté de se rapprocher d'une réalité du terrain pour faciliter l'ingénierie de projets. Ainsi, une passerelle plus opérationnelle peut s'effectuer entre la demande des partenaires, les rouages administratifs européens, le financement, la vérification de l'affectation des fonds et leur réalisation concrète. La priorité est maintenant donnée à l'investissement privé, aux constructions d'infrastructures, aux projets de dimension locale et régionale issus de la coopération « Sud-Sud » et aux investissements dans le capital humain.

 $^{^5}$ Illian Gambert, « Coopération euro-méditerranéenne : des milliards bien gardés », Objectif Méditerranée, n° 57, sept.-oct. 2003.

Enfin, les principaux bailleurs de fonds (BEI, Commission et Banque mondiale) sont convenus, en mai 2004, d'unir leurs efforts en vue d'une meilleure coordination de leurs activités, pour permettre une approche plus ciblée et complémentaire — qu'il s'agisse de la mise en œuvre des programmes, de la programmation de l'aide ou des politiques globales.

La réorganisation des leviers financiers était nécessaire ; elle met en exergue, néanmoins, le fait que l'Europe demeure presque l'unique bailleur du PEM, ce qui lui confère la maîtrise décisionnaire et le contrôle des procédures. Bruxelles décide en réalité de ce qui advient, en termes d'impulsion ou de décision, dans le processus de Barcelone. Le PEM ne pourra réellement atteindre ses objectifs que si l'Europe intègre de manière beaucoup plus étroite ses partenaires à la prise de décision. La coopération régionale, par exemple, est aujourd'hui mal en point. Bien qu'elle ne représente que 10 % des programmes MEDA, ses effets intégrateurs sont importants. Or, les programmes relatifs à l'énergie, aux transports, à l'industrie, aux technologies de l'information et de la communication ont été lancés sans concertation.

La politique de voisinage, le second souffle du PEM?

S'il incombe aux partenaires de la rive sud de réformer leurs économies pour les libéraliser et leur système de gouvernance pour les démocratiser — en luttant, notamment, contre la corruption —, l'Union européenne doit, quant à elle, assurer la pleine application des relations d'association. L'appropriation des objectifs du PEM vaut pour les deux rives de la Méditerranée. Dans cet esprit, la Commission européenne a publié, le 11 mars 2003, une communication sur sa « nouvelle politique de voisinage pour une Europe élargie ».

Se fondant sur les acquis et l'expérience du processus de Barcelone, ce nouveau chantier engage les pays membres de l'Union à redéfinir de manière plus ambitieuse encore burs relations avec les pays voisins immédiats de l'Est et du Sud de l'Europe. L'association entre l'Union et ses voisins devient plus étroite et s'ouvre à l'ensemble des domaines de la politique européenne, y compris et surtout les avantages offerts par le marché intérieur commun, dont les quatre libertés : libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des

capitaux. Une sorte d'intégration sans volet politique (donc droit de vote) ni participation financière. On songe naturellement à la proposition qui pourrait être faite à la Turquie en cas d'échec des négociations d'intégration...

Cette nouvelle politique extérieure comprend l'ouverture aux programmes européens comme la coopération transfrontalière, la recherche, l'éducation, la culture et les médias. Dans une sorte de « donnant-donnant », les voisins s'engagent à faire des progrès concrets et vérifiables dans les domaines du respect des valeurs communes — s'agissant, notamment, des réformes politiques et économiques — en les fondant sur l'acquis communautaire.

Plus contractuelle, la politique de voisinage est, en réalité, la réponse de l'Union aux inquiétudes de nos voisins après l'élargissement à vingt-cinq. Dans le même temps, cet élargissement est voué à l'échec si ses voisins immédiats ne bénéficient pas, eux aussi, de la paix, du bien-être, de la sécurité et de la stabilité. « L'histoire n'attend pas et l'élargissement ne doit pas créer de nouvelles divisions », déclarait le commissaire européen Verheugen en voyage officiel au Maroc, le 4 février 2004; non sans ajouter : « La politique de voisinage n'est pas un costume à taille unique », précisant par là qu'elle est fondée sur deux principes : la co-propriété, qui suppose une politique conjointement définie avec chacun des pays concernés, et la différenciation, qui tient pleinement compte de la situation particulière de chaque membre de ce « cercle d'amis ». Pour l'heure, la Moldavie, l'Ukraine, le Maroc, la Tunisie, la Jordanie, Israël et l'Autorité palestinienne en sont les premiers signataires.

Les succès du partenariat

Intégré à cette nouvelle politique de voisinage, le processus de Barcelone peut s'enorgueillir d'avoir conclu avec l'ensemble des pays riverains de la *Mare Nostrum* des accords d'association dans une conjoncture internationale fortement secouée. Même la Syrie et la Libye, considérées naguère comme des Etats « parias » ou « voyous », viennent rejoindre l'euro-méditerranée⁶.

⁶ La Syrie vient de signer son accord d'association et la Libye, toujours observatrice, s'est engagée officiellement à rejoindre le PEM avant la fin 2005.

Au fond, Le PEM est redevenu à la mode. Il fait l'objet d'une redécouverte fortement liée à la guerre américaine contre le terrorisme, au point de devenir la réponse arabo-européenne au plan Bush de « Grand Moyen-Orient » ; comme si les tragiques événements du 11 Septembre avaient fait l'effet d'une machine à remonter le temps, où l'on s'aperçoit que Barcelone n'était pas une réponse à chaud à une crise aiguë, mais une tentative de traiter sereinement des facteurs de crise à long terme. Le partenariat a su anticiper l'actualité et peut désormais créer les conditions d'un vrai dialogue Nord-Sud. L'instabilité politique, la montée en puissance des fondamentalismes, le sous-développement et la pauvreté, le prétendu « clash des civilisations », le décalage démographique source de phénomènes migratoires incontrôlés : tous ces thèmes figuraient déjà dans la Déclaration de Barcelone ⁷.

L'un de ses plus grands succès est sans conteste la signature à Agadir, le 25 février 2004, du premier accord de libre-échange Sud-Sud. Lancé par le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie, il constitue une étape de grande portée, puisqu'il réunit des pays du Maghreb et du Maschreck et forme un nouveau marché de plus de 100 millions d'habitants. Le fait que les signataires soient les partenaires les plus avancés dans le processus d'association n'est pas une coïncidence, et l'Europe s'est engagée à soutenir l'accord financièrement et techniquement (4 millions d'euros dans le cadre des programmes MEDA⁸). C'est la première étape concrète de la future zone de libre-échange euro-méditerranéenne de 2010. Celleci a pu voir le jour par et pour les pays du Sud eux-mêmes.

Autre signe positif, le rapprochement franco-algérien sans précédent opéré depuis deux ans ; il doit aboutir à la signature d'un traité d'amitié avant la fin 2005, à l'égal du traité de l'Elysée de 1963 qui a soudé durablement la France et l'Allemagne. Cette réconciliation est de bon augure pour le processus de

⁷ Lire la note de synthèse écrite dans le cadre d'un fellowship à l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (IES), Le PEM : optimiser l'existant, 10 novembre 2004.

⁸ Financement nécessaire pour un programme d'accompagnement technique, incluant un pool d'experts et le financement du futur secrétariat permanent.

Barcelone, car les liens qui unissent les deux pays laissent présager la formation d'un couple franco-algérien moteur pour la zone ⁹.

Tous ces indices sont prometteurs et témoignent de l'envie et du besoin d'Europe pour les partenaires du Sud. Il est capital de répondre à ces attentes, d'autant que la conjoncture s'y prête à nouveau. Pour cela, il est nécessaire de donner un second souffle au PEM, d'une ampleur comparable à l'énergie dispensée par l'Europe au moment de son élargissement.

Plusieurs pistes peuvent être suivies pour « passer à la vitesse supérieure »; et la première d'entre elles doit être un portage politique du processus de Barcelone. Une initiative diplomatique majeure devrait, en effet, voir le jour pour que l'Europe puisse s'appuyer sur le PEM, afin d'en finir avec les conflits qui empoisonnent la région (Palestine, Chypre, Sahara occidental et même l'Irak). Ce faisant, l'Union s'imposerait enfin comme un médiateur déterminé, ce qui suppose un réchauffement des relations avec les Etats-Unis.

Parallèlement, la négociation d'un traité euro-méditerranéen ayant pour objectif la création d'institutions permanentes, contrôlées par un Conseil des ministres où les décisions seraient prises à la majorité qualifiée et mises en œuvre par un secrétariat général, pourrait permettre de relancer durablement la coopération des trois volets du PEM¹⁰.

L'idée d'une implication plus vaste des pays tiers-méditerranéens à la prise de décision comme à la définition de l'agenda du PEM est essentiel à son avenir. Plus nous approcherons de l'objectif 2010 de zone de libre-échange, plus les conflits d'intérêt iront grandissant et nécessiteront un degré de concertation élevé, une culture de négociation commune. Or, si la nouvelle politique de voisinage offre plus d'avantages économiques aux partenaires en échange d'efforts plus

⁹ Illian Gambert, « France-Algérie : Les plaies presque cicatrisées », Objectif Méditerranée, n° 63, sept.-oct. 2004.

concrets de réformes, elle ne change rien à la méthode de négociation bilatérale, sans plan d'ensemble. Un Conseil des ministres des Affaires étrangères tous les deux ans s'avère nettement insuffisant. Le PEM a désormais besoin d'institutions politiques et économiques permanentes. Pour ce faire, il conviendrait que les pays membres de l'Union acceptent la proposition de la Commission de créer une banque euro-méditerranéenne à part entière, où les bénéficiaires soient membres du Conseil d'administration avec droit de vote¹¹.

Par ailleurs, le processus de Barcelone souffre de son manque de visibilité. Ce qui apparaissait comme un avantage pendant les périodes de crise, où les procédures informelles jouaient un rôle de maintien des contacts entre les protagonistes, désormais ne tient plus. L'usage politique qu'en font les gouvernements partenaires auprès de leur population se pose comme une arme à double tranchant et nécessite une adhésion populaire de part et d'autre de la Méditerranée : les uns pour témoigner de leur envie d'Europe et accompagner, voire accélérer, le rapprochement euro-méditerranéen ; les autres pour indiquer que ce rapprochement est une chance pour eux, en dépit des craintes culturelles.

Enfin, le nécessaire renforcement du dialogue euro-méditerranéen ne pourra s'opérer sans revenir à ce qui fut « l'esprit de Barcelone » : d'abord et avant tout une relation de confiance et non de défiance. Une deuxième phase de palinodies serait fatale à l'avenir de la région et, plus encore, à celui de l'Union européenne.

Olivier Morin Journaliste

-

¹⁰ Voir les propositions d'Hervé de Charette, ancien ministre des Affaires étrangères, dans « L'avenir de l'Europe est en Méditerranée! », Le Figaro, 7 décembre 2004.

La Commission européenne a préconisé, le 15 octobre 2003, au Conseil européen des chefs d'Etat de Naples, la création d'une banque euro-méditerranéenne à part entière, qui viendrait fédérer toutes les opérations de la BEI dans le Sud de la Méditerranée, dont la FEMIP. La Commission, les Etats membres, mais aussi les partenaires méditerranéens seraient membres de la filiale, ce qui renforcerait l'appropriation des mécanismes de coopération de l'Union par les pays du Sud.

Revue des revues de l'adpf, sélection de juillet 2005

• Olivier MORIN: «Le partenariat euro-méditerranéen» article publié initialement dans la revue *Études*, février 2005.

<u>Traducteurs:</u>

Anglais: David Macey Arabe: Anouar Moghith Chinois: Chen Lichun

Espagnol: María García Moreno E.

Russe: Elena Gretchanaïa

Droits:

- © Études, février 2005 pour la version française
- © David Macey/Institut Français du Royaume Uni pour la version anglaise
- © Anouar Moghith/Centre Français de Culture et de Coopération du Caire Département de Traduction et d'Interprétation pour la version arabe
- © Chen Lichun/Centre Culturel et de Coopération Linguistique de Pékin pour la version chinoise
- © María García Moreno E./Centre Culturel et de Coopération de Mexico Institut Français d'Amérique Latine pour la version espagnole
- © Elena Gretchanaïa/Centre Culturel Français de Moscou pour la version russe